

Justificatif généré le 21/09/2022

Support de parution :



Date de parution :

21/09/2022

Département :

(93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce :

www.actu-juridique.fr/a/19301524701107-2017B11712_2022-09-05

N° d'annonce :

19301524701107-2017B11712_2022-09-05

MAGMA

Société par actions simplifiée

Quai des Marques, 395 Rue du Général Leclerc, 95130 Franconville

R.C.S. : PONTOISE 833 772 981

Activité : commerce de prêt a porter et accessoires

Tribunal de commerce de Bobigny

Autre jugement, dépôt, ordonnance – Autre jugement prononçant

Jugement en date du 05 septembre 2022

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise. Radiation d'office à compter du 02/09/2022
Radiation d'office art R.123-129 1° du code de commerce – est radié d'office tout commerçant ou personne morale à compter de la clôture d'une procédure, soit de faillite ou de liquidation des biens pour insuffisance d'actif ou dissolution de l'union, soit de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, soit de règlement judiciaire par un concordat avec abandon total de l'actif de l'intéressé.